

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 24 Novembre 2023

Délibération n°DEL-2023-77

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 20/11/2023

Date d'affichage : 20/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Novembre à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Amandine MARILLER, Monsieur Didier AZNAR

Procurations : Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur JUSSEAUME Jérôme à Madame GISSINGER Sylviane

Absents excusés : Madame ORNIA Katrine, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Monique MORGAT-BEULIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Monsieur Gérald MISSOUR, rapporteur, présente à l'assemblée le rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Il rappelle que le président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien doit chaque année présenter, comme inscrit dans le règlement intérieur, le rapport de toutes les activités de l'agglomération lors d'un conseil communautaire.

Ce rapport est envoyé à toutes les mairies afin qu'il soit présenté aux conseillers municipaux.

Ce rapport retrace toutes les activités des différents services de l'agglomération et selon les compétences détenues par celle-ci.

Vous avez pu trouver en lisant ce rapport de 188 pages, les bilans d'activités des différents pôles :

- Familles et jeunesses où nous trouvons les bilans des écoles de musique, de l'habitat, de l'accès aux droits et de la politique de la ville, de la jeunesse, de la petite enfance.
- Affaires financières et de fa modernisation : finances, informatiques et réseaux, la commande publique.
- Environnement avec la prévention des déchets, le service eau et assainissement, la transition écologique et les risques majeurs.
- Moyens généraux avec le service bâtiment, la cuisine centrale, le secrétariat général et le service des archives.
- Politiques territoriales et contractuelles.
- Ressources humaines.
- Attractivité de territoire où nous trouvons les zones d'activités et le foncier économique, les mobilités, les partenariats et marketing territorial, emploi et insertion, planification, tourisme, office des entreprises et droits des sols.

Ce rapport d'activité a été présenté au conseil communautaire du 25 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire, **prend acte à l'unanimité** du rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien 2022.

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

